



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

JEUDI 11 AVRIL 2024

Le jeudi onze avril 2024 à 20h30, le conseil municipal régulièrement réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY

Etaient présents : M BAZILLE, M DREUX, M GOBÉ, MME GOUIN, M LÉON, MME MARY, MME PENLOUP, M DEMAZEL, MME EPRON,

Etaient Absents : MME LANCIEN, M NOURY, M PLANELLES-GARCIA

MME HAVARD pouvoir à Mme MARY

MME MY pouvoir à M RONCERAY

Secrétaire de séance : M BAZILLE Thierry

- Ajout d'un sujet Personnel par Monsieur le Maire : Création poste

1 – Finances

- Vote des budgets primitifs 2024 : (documents transmis par mail le 29 mars 2024. *Les documents sont disponibles à la Mairie si vous souhaitez les consulter avant jeudi*).
 - ZA du Bois Roux
 - Lotissement de la Lortière
 - Lotissement de Marcilly
 - Assainissement
 - Commune
- Subvention auprès du département

2 – Dossiers économiques

- Immeuble centre bourg :
- Salle de la Pérelle :

3 – Personnel

- Création d'un poste d'adjoint technique au 1^{er} juillet 2024

4 – Informations

Exposé de Marcel RONCERAY

Avant qu'il ne soit soumis à la séance du Conseil Municipal de ce 11 avril 2024, conformément aux dispositions fixées par les articles L 2121-15 et L 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document a été régulièrement transmis au contrôle de légalité des services de la préfecture le 27 mars 2024.

Il vous est proposé, après avoir délibéré,

DE PRENDRE CONNAISSANCE du projet de procès-verbal de la réunion du **mercredi 27 mars 2024**

D'APPROUVER définitivement les termes de ceux-ci.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°2024037 - Objet : VOTE BP PRINCIPAL ET BP ANNEXES 2024

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 ainsi que les budgets annexes.

BUDGET GENERAL : COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 1 557 910.84€
- Recettes : 1 557 910.84€

Section d'investissement

- Dépenses : 1 934 408.89€
- Recettes : 1 934 408.89€

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2024 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 206 436.95 €
- Recettes : 206 436.95 €

Section d'investissement

- Dépenses : 103 191.64 €
- Recettes : 103 191.64 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LORTIERE

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2024 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 254 817.86 €
- Recettes : 254 817.86 €

Section d'investissement

- Dépenses : 222 470.01 €
- Recettes : 222 470.01 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MARCILLY

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2024 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 448 679.00 €
- Recettes : 448 679.00 €

Section d'investissement

- Dépenses : 448 679.00 €
- Recettes : 448 679.00 €

BUDGET ANNEXE ZA DU BOIS ROUX

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2024 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 144 398.73 €
- Recettes : 144 398.73 €

Section d'investissement

- Dépenses : 37 159.09 €
- Recettes : 37 159.09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 tel qu'il est présenté et dont les balances sont énumérées ci-dessus, pour le budget général et les budgets annexes.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20240416-PV20240411-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2024

MR

N°2024037

AFFICHEE LE 11/04/2024

WISEE LE 11/04/2024

N°2024038 : Création d'un poste adjoint technique territorial à temps plein

Le Conseil municipal

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 06 juillet 2023 et après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 1er juillet 2024 un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps plein.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial à 35h/35h assortie des indemnités IFSE, du CIA correspondants et NBI.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles L332-14 et L332-8 du Code précité.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012 du budget primitif 2024.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} juillet 2024.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

N°2024039

AFFICHEE LE 11/04/2024

WISEE LE 11/04/2024

Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20240416-PV20240411-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2024

MR

N°2024039 : Subvention contrat de territoire « volet habitat »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du contrat de territoire « volet habitat », une demande de subvention concernant la rénovation des 2 maisons impasse des Hortensias, pourrait être sollicitée.

Le montant de cette subvention s'élève à 70 308.00€

Il précise que la commune serait également éligible au bonus « village d'avenir »

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du contrat de territoire « volet habitat ».

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°2024039

AFFICHÉE LE 11/04/2024

VISÉE LE 11/04/2024

N°2024040 : devis lot 8 ossature métallique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'appel d'offres lancé pour le lot 8 Ossature métallique sur le marché de l'îlot du centre bourg n'a reçu aucune offre.

Il rappelle que les acheteurs peuvent avoir recours à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable lorsque aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits.

L'article R 2122-2 du CCP précise que cette possibilité n'est ouverte que pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées.

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil le devis reçu de l'entreprise Métallerie des Portes de Bretagne

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 109 643.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- **Valide** le devis de l'entreprise Métallerie des Portes de Bretagne d'un montant de 109 643.50 € HT

- **Mandate** M. Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N°2024040

AFFICHÉE LE 11/04/2024

VISÉE LE 11/04/2024

Accès de réception en préfecture
05421538260-2024040-V20240411-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2024

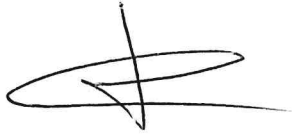
MR

La séance est levée à 22h30

Date du prochain Conseil municipal mardi 14 mai 2024

Le Secrétaire de Séance

Thierry BAZILLE



Monsieur le maire

Marcel RONCERAY



MARCEL RONCERAY